

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE

PV n° 10-00004/6/

AFFAIRE CONTRE:

X...

corruption

OBJET:

Examen scellé

DCNS / M / VODE / DEUX



PROCES - VERBAL

L' An deux mil onze, ------Le quinze février -----à onze heures -----



Nous, **Anne Sophie COULBOIS**Commissaire de Police

en fonction à la
Direction Centrale de la Police Judiciaire
Sous - Direction de Lutte contre la
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière
Division Nationale d'Investigations Financières et Fiscales

- ---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l' Intérieur 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.---
- ---Étant au service,----
- ---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9202/4 délivrée par Monsieur Nicolas HEITZ, Vice Procureur au Parquet de Paris, en date du 28/12/2009.------
- ---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale----
- ---Procédons à l'analyse du scellé DCNS / M / VODE / DEUX contenant divers documents relatifs à Tecnomar et diverses correspondances.----
- ---Précisons que ce scellé contient certains documents rédigés en langue anglaise dont nous procédons à la traduction nécessaire à nos constatations.---
- ---Constatons les éléments suivants :---
- ---Cote 1 à 34 : divers documents relatifs à Tecnomar

Constatons (cote 1 et 2) que les donneurs d'ordre de Tecnomar sont ARMARIS et DCN. Pour les actions engagées ou poursuivies au cours de l'année 2006 (cote 3), il est mentionné pour la Malaisie une action de promotion BPC-maintenance SCORPENE.

Tecnomar a été créée le 31/10/2003 (cote 7), c'est une SA établie 50/28 rue Wiertz à Ixelles 1050 Bruxelles, immatriculée au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le N° 861 420 871 (cote 9).

Un contrat cadre d'ingénierie commerciale et de stratégie de coopération à l'exportation a été conclu avec ARMARIS le 3/11/2003 (cote 10). En vertu de cet accord, des accords particuliers sont conclus.

Le conseil d'administration du 31/10/2003 nomme Pierre LEGROS comme président du conseil d'administration et Alain BOVIS comme vice-président du conseil d'administration (cote 14)

Tecnomar ne peut s'engager à conclure un contrat de prestations de services avec d'autres sociétés qu'ARMARIS ou DCN (cote 15).

Tecnomar a été créée par ARMARIS, représentée par M. HARARY de CHAZALLES et la SARL CONSENT, sise 27 bvd beauséjour à Paris représentée par M. Sylvain CAILLEAU en vertu d'une procuration de M. Pierre DUBOIS, gérant de CONSENT (cote 19). ARMARIS détient 999 actions et CONSENT 1 (cote 20).

---Cote 35 à 43 : documents concernant le groupe DCN

Constatons qu'ARMARIS est détenue à parts égales par DCN et THALES NAVAL (cote 35).

4 O B

--Cote 44 à 48 : un projet de contrat cadre

Ce projet de contrat cadre lie BOUSTEAD HEAVY INDUSTRIES CORPORATION BERHAD (BHIC) et DCNS. Il porte la référence DJ-BAP 08-350, il n'est pas daté mais est postérieur au 25/1/2008, ni signé.

Il stipule que BHIC et DCNS souhaitent collaborer dans des activités industrielles liées à la maintenance des SCORPENES qui vont être livrés à la Marine malaisienne et former une Joint-Venture à cette fin.

BOUSTEAD NAVAL SHIPYARD est une filiale de BHIC qui devrait selon cet accord être chargée d'une partie de la formation à la maintenance.

---Cote 49 à 51 : des emails en interne à DCN

Ces emails internes à DCN datés du 13 au 15 février 2008 concernent la préparation de la Joint-Venture DCN-BOUSTEAD

---Cote 52 à 87 : un projet de contrat

Ce projet de contrat entre DCNS et TRANS ressources CORP SDN BHD (TRC) est référencé DJ-BAP 306 / 2007, il n'est ni daté ni signé.

TRC a obtenu le 26/2/2007 d'une administration malaisienne, un contrat de constructions d'une base sous-marine incluant une infrastructure de soutien aux sous-marins, dans la baie de SEPANGAR à KOTA KINABALU, en Malaisie. Suite à la proposition de TRC, DCNS a accepté d'être le consultant de TRC en matière d'infrastructure de soutien aux sous-marins.

Toute notification adressée à TRC doit l'être faite à l'attention de M. Alan HSU, son adresse précise n'est pas fournie (cote 68).

Le contrat est soumis au droit suisse (cote 68).

---Cote 88 : un email interne à DCN

Cet email daté du 18/12/2007 est adressé par Henri BRISSON à d'autres membres de DCN. Il fait état que le processus d'implantation de DCNS en Malaisie s'est accéléré depuis la rencontre de JMP (Jean-Marie POIMBOEUF) avec responsables malaisiens. Il a été décidé de créer une joint venture entre DCNS et Boustead, à majorité malaisienne pour assurer la d'oeuvre industrielle du MCO des SCORPENE. Un groupe de travail mixte DCNS-BOUSTEAD va être créé afin de déterminer les grandes lignes de cette coopération.

---Cote 89 à 91 : un compte-rendu de mission

Ce compte-rendu relate la mission d'Henri BRISSON en Malaisie du 27/11/2007 au 7/12/2007 qui a essentiellement concerné la maintenance des sous-marins et la coopération avec BOUSTEAD et notamment BOUSTEAD NAVAL SHIPYARD (BNS) dont le directeur général est DATO SERI RAMLI NOR.

---Cote 92 à 97 : un projet de protocole d'accord entre DCNS et BOUSTEAD

Ce projet de protocole, non daté, non signé, porte la référence DJ / BAP 07-335 et concerne la mise en place de négociation en vue d'une coopération de DCNS et BOUSTEAD (et sa filiales BNS) pour le contrat de soutien des sous-marins (« in service support » ou « ISS ») livrés par DCNS au travers d'ARMARIS.

---Cote 98 à 102 : documents relatifs à la coopération BOUSTEAD DCNS

Constatons que Tan SRI LODIN est présenté comme le PDG de BOUSTEAD Holdings. BNS est une filiale de BOUSTEAD Heavy Industries (BHI), elle même filiale de BOUSTEAD Holdings.

Constatons (cote 100) que MCO signifie Maintenance en condition



opérationnelle et qu'il est stipulé (en date du 22/1/2008) que DCNS aurait des obligations envers NAVANTIA s'agissant d'un éventuel partage du marché MCO et que l'accord de consortium pour la Malaisie ne prévoit aucune disposition en matière de MCO.

---Cote 103 à 108 : un compte-rendu de réunion

Ce compte-rendu daté du 30/1/2008 relate la réunion entre BOUSTEAD HEAVY Industries Corp et DCNS tenue du 24 au 30/1/2008, il est paraphé et signé par RAJA MOHAMED MUSTAFA, directeur du développement et SUKHDEV SINGH, Directeur général, pour BHIC et Henri BRISSON, directeur des projets de développement pour DCNS. Cette réunion a concerné la coopération entre les deux parties en vue d'assurer la maintenance des sous-marins SCORPENE. Il est stipulé qu'une lettre d'intention a été signée le 25/1/2008 entre les deux parties. Une « letter of award » devrait être donnée par le gouvernement malaisien à la joint venture BHIC-DCNS pour le contrat ISS en juin/juillet 2008. A cette fin, une action commune sera menée par BHIC et DCNS auprès du ministre de la Défense.

--- Cote 109 : un projet de lettre d'intention

Ce projet de lettre d'intention, non daté, au nom de MM BRISSON (DCNS) et MOHAMED MUSTAFA (BHIC) mais non signé, exprime le souhait de DCNS et BHIC de collaborer dans le cadre du contrat ISS et de fonder une joint venture dans ce but.

--Cote 110 à 111 : un projet d'annexe au contrat liant BHIC et DCNS Ce projet daté du 25/1/2008 concerne l'organisation de la future Joint Venture.

---Dont acte.---